

Séance du jeudi 23 juillet 2026 à 20h

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Dietwiller,

Sous la présidence du Maire, Christian FRANTZ

Etaient présents : Raymonde SEILER, Emmanuelle BONDUELLE, adjointes
Claude SCHULLER, André BECK, Elodie DEMARE, Guillaume POIMBOEUF, Anne-Sophie VAUTRAIN, Elodie GERUM, conseillers municipaux

Absents excusés avec procuration : Alain MORILLON procuration à Christian FRANTZ ; Philippe HOERNER procuration à Elodie DEMARE ; Michel BOBIN procuration à André BECK

Absents excusés sans procuration : Richard LIEBY, Céline MANKOUR, Nathalie HUCK,

En présence de : Annie DEVEY (secrétariat), Catherine DENTZ

Quorum : 8 – présents : 9

Secrétaire de séance : Raymonde SEILER

Convocation du 16 juillet 2026

6. Achat de parcelles de voirie – rue des Vosges (parcelles 1208/163, 1205/164 section 23

Un Permis d'Aménager a été accordé rue des Vosges. Les parcelles sont concernées par un emplacement réservé du Plan Local d'Urbanisme (n°13 partie située à l'Est) le long de la rue des Vosges.

Le principe de l'achat de ces parcelles avait été accepté par délibération du 17/10/2024, mais le Procès-Verbal d'arpentage n'ayant pas été établi, les numéros de parcelles n'étaient pas connus. Le Conseil Municipal doit à nouveau délibérer en précisant les numéros des parcelles achetées par la commune. Les superficies et les montants proposés restent identiques.

Il s'agit de deux parcelles d'une superficie totale de 1,22 ares, longeant la voirie.

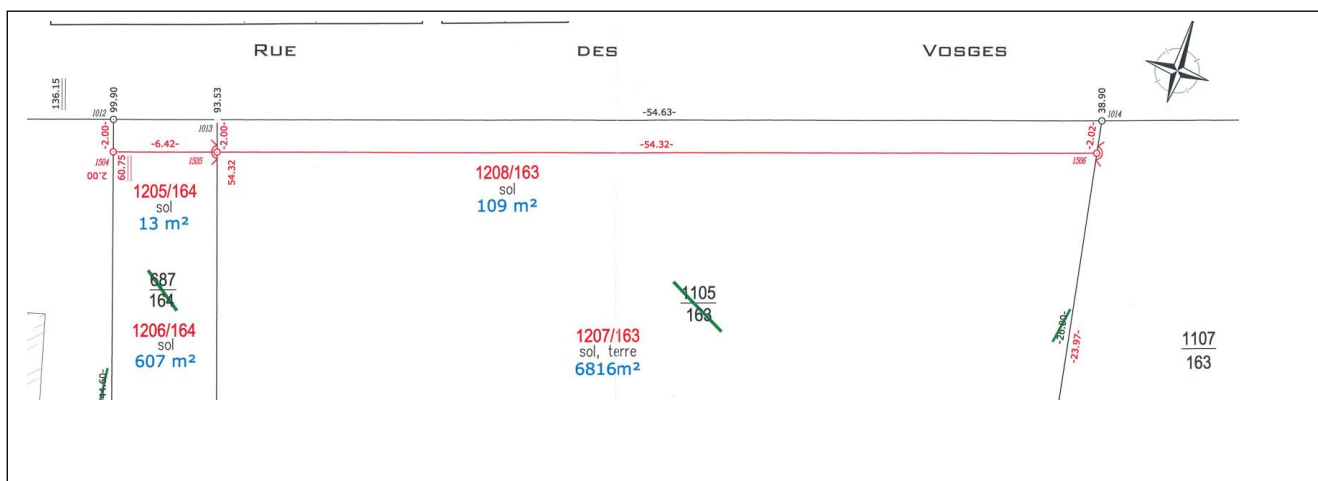
Section 23 – parcelle 1205/164, d'une superficie de 0,13 ares

Section 23 – parcelle 1208/163, d'une superficie de 1,09 ares

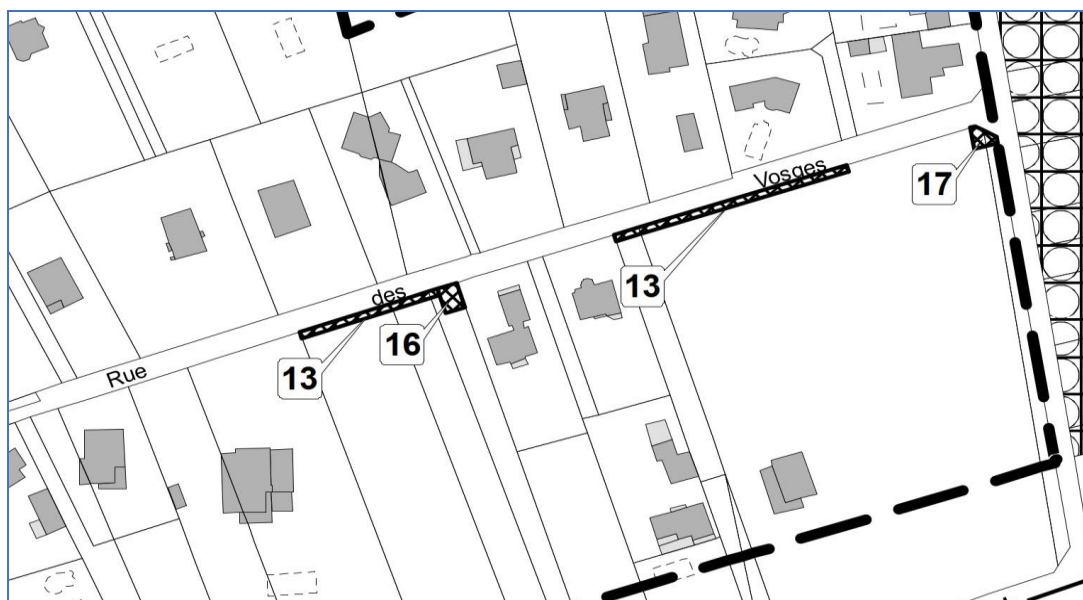
Une estimation a été demandée au service des domaines (référence DS 19419549 – OSE 2024-68072-60400), qui a proposé une valeur de 2 250 € / are, pour ce type de situation.

Monsieur le Maire propose de suivre cet avis.

Extrait du PV d'arpentage



Extrait du PLU



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Donne son accord pour l'acquisition des parcelles longeant la voirie :
Section 23 – parcelle 1205/164, d'une superficie de 0,13 ares
Section 23 – parcelle 1208/163, d'une superficie de 1,09 ares
pour un montant de 2 250 €/are soit 2 745 € au total ;
- Précise que les frais d'actes d'achat seront pris en charge par la commune ;
- Demande le versement de ces parcelles dans le domaine public de la commune ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir et tous documents y afférant ;
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 21 du budget 2026.

Signatures : Le Maire Christian FRANTZ, La secrétaire Raymonde SEILER

Certifié exécutoire – Le Maire – Christian FRANTZ

transmis à la sous-préfecture le 28/07/2026 - affiché le 28/07/2026

Commune de DIETWILLER – Conseil Municipal du jeudi 23 juillet 2026 à 20h

Point 6. Achat de parcelles de voirie – rue des Vosges (parcelles 1208/163, 1205/164 section 23